

Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : Avant l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour, je souhaite aborder quelques sujets. Je voudrais tout d'abord saluer avec émotion la mémoire de quelqu'un que nous connaissions bien ici, Ghislaine LEVIEUX, qui est décédée il y a un peu plus d'une semaine et qui était une figure très marquante de la vie associative à Besançon, du commerce aussi puisqu'elle était, vous le savez, la Présidente de l'Association des Commerçants des Chaprais. Il y avait de sa part beaucoup de dynamisme, un grand respect et un engagement indéfectible pour son quartier et pour sa ville. Elle a disparu suite à une longue maladie, elle a eu beaucoup de courage et je voudrais donc que nous pensions un instant à Ghislaine. J'ai assisté à ses obsèques, d'ailleurs un certain nombre de collègues -majorité et opposition- y assistaient également et j'ai déjà transmis en votre nom à Michel, son mari, et à ses proches nos condoléances et toute notre amitié.

Et lorsque l'on parle d'engagement et de conviction, je ne voudrais pas non plus manquer de mentionner l'ouvrage remarquable qui a été déposé sur vos tables, les 18-19-20 mai le Raid Handi'Forts de Besançon avec effectivement à l'intérieur une plaquette. Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA me faisait remarquer à l'instant, et elle a raison, qu'on écrivait souvent trop petit d'ailleurs et là c'est un bel exemple de ce qu'on peut faire, écrire un peu plus gros, cette plaquette est en braille aussi. Donc je voulais saluer ce qui a été fait pour ce Raid Handi'Forts. Je remercie bien sûr Jean-Jacques DEMONET pour tout ce qu'il fait dans ce domaine-là, je salue Teddy BENETEAU et aussi notre ami Patrick BONTEMPS, je remercie les services de la Ville, les bénévoles et toutes celles et tous ceux qui font que ce Raid Handi'Forts est un succès. Le Raid Handi'Forts réunit les valides et les personnes en situation de handicap dans une même épreuve et je crois que c'est un bel exemple de solidarité, donc bravo à toutes et à tous.

On salue souvent ici les départs. Aussi aujourd'hui je voudrais saluer une arrivée, celle de M. Matthias MENNECIER qui est le nouveau directeur du Département Espaces Publics. Il est donc le jeune et dynamique adjoint, depuis ce matin, de Guy PEIGNIER. Il remplace David MOUROT qui lui, vous le savez, est parti à Tahiti. Il nous vient de RFF. Je pense qu'il fait partie de ceux qui n'ont pas voulu partir à Dijon et ont préféré rester à Besançon. C'est un ingénieur jeune, dynamique, qui va seconder avec beaucoup d'efficacité j'en suis sûr notre ami Guy PEIGNIER qui en avait bien besoin. Matthias, bienvenue ici.

On a parlé de handicap ; je voudrais aussi vous rappeler qu'à partir de demain mardi 13 novembre il y a le Forum du Handicap et il serait bien que vous puissiez y passer. C'est une manifestation que nous organisons avec le Conseil Général. Il y a le 13 novembre une conférence-débat au Centre Nelson Mandela et une manifestation le 15 novembre au Palais des Sports «emplois, formations, sports, loisirs et danses». Et pour les plus de 62 ans il y a les Rendez-vous de l'Age à Micropolis.

Autre sujet d'information que je souhaite vous apporter, parce que je m'y étais engagé et qu'il faut toujours respecter ses engagements, les éléments sur la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway, ce qu'on appelle la CIAT. Avant de vous livrer aujourd'hui quelques éléments, je veux rappeler tout d'abord le sens de ce dispositif. Vous le savez, il s'agit de permettre une indemnisation juste et rapide des commerçants qui sont directement impactés par le chantier du tramway. Ce dispositif totalement indépendant est présidé par deux hauts magistrats : M. TRICOT et M. MIGNOT. Il est aujourd'hui en place depuis un an. Cette Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway comprend, outre ces deux magistrats, la CGPME, le MEDEF, la Chambre de Métiers, la CCI et des experts comptables. Vous remarquerez qu'aucun élu ni de l'Agglomération ni municipal n'en fait partie. Elle est donc totalement indépendante et elle s'est réunie déjà à 11 reprises, la dernière séance ayant eu lieu ce matin. Je voudrais vous rappeler aussi que nous sommes l'une des rares villes, peut-être même la seule, en tout cas une des rares villes de France à accepter et mettre en place l'indemnisation des commerçants pendant les chantiers de dévoiement de réseaux. Jean-Claude ROY me dit que nous sommes la seule. Nous n'y étions pas obligés mais je veux aussi redire à cet instant que le Maire, Président de l'Agglomération, a conscience des difficultés des commerçants bien sûr, et des habitants aussi et c'est pour cela que même pendant les travaux de dévoiement de réseaux ou de déviation de réseaux, nous avons mis en place cette indemnisation alors que nous n'y étions pas obligés. On a voulu s'engager dans cet accompagnement de proximité parce que nous sommes bien conscients des perturbations que cela entraîne.

Où en sommes-nous aujourd'hui puisque la commission a eu lieu ce matin ? Je ne vous donnerai pas de renseignements individuels puisqu'il y a une confidentialité et, je le répète, ces dossiers sont traités en dehors de la présence de tout élu quel qu'il soit. Pour moi je me borne à donner mon accord à l'indemnisation qui est proposée par la CIAT. 56 dossiers à ce jour ont été déposés, 19 dossiers ont été déclarés irrecevables et un autre sans préjudice comptable fiable démontré. 9 dossiers sont en cours d'instruction et 27 dossiers se voient proposer une indemnisation pour un montant total de 341 350 €, c'est-à-dire 27 dossiers sur 56, c'est à peu près un sur deux, même plus puisqu'il y a 9 dossiers qui n'ont pas été traités et puisqu'il y a eu ce matin une commission ; plus de 250 000 € ont déjà été versés.

Vous me posez souvent la question aussi des délais. Il faut savoir que les commerçants qui respectent le dispositif obtiennent leur versement en moyenne trois mois après le dépôt du dossier. On peut donc dire qu'on ne perd vraiment pas de temps. Ce dispositif existe, il fonctionne, il apporte des réponses. Je crois qu'il est bien loin de tous les doutes qu'on avait pu émettre quant à la réalité de l'action dans ce domaine.

Je veux rappeler aussi que grâce à ce projet de tramway c'est un millier d'emplois sur trois ans qui vont être créés et que la filière du BTP, des travaux publics, et plus largement les sous-traitants divers reconnaissent que c'est pour eux une bouffée d'oxygène. Il suffisait d'ailleurs d'écouter le discours du Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics à Micropolis lors du Carrefour des Maires où il a dit en présence de Jacques PELISSARD, le Député-Maire de Lons-le-Saunier, qui l'a d'ailleurs approuvé, que sans le tramway il y aurait beaucoup de licenciements dans ce domaine ici à Besançon, ce qui posera d'ailleurs le problème ensuite de savoir ce qu'on fait mais ça ne sera pas vraiment de notre responsabilité. Mais en tout cas pour deux - trois ans un cahier des charges est rempli et on a donc sauvé ces emplois, Jacques PELISSARD rappelait d'ailleurs à juste titre à Micropolis que pendant les périodes de crise l'action publique est un véritable bienfait. Nous allons donc continuer à préparer Besançon au XXI^{ème} Siècle. On n'entend plus beaucoup parler de belle endormie, je crois que désormais la belle endormie s'est transformée en belle dynamique, c'est mieux et vous pourrez le voir dans les mois à venir.

Je voudrais aussi dire un mot sur la vie démocratique dans notre ville. Un certain nombre d'actes peu civiques et anti-républicains ont été commis. C'était tout d'abord il y a quelques semaines le local de l'UMP qui a été dégradé. J'ai immédiatement et sans réserve condamné publiquement cet acte imbécile, irresponsable et inadmissible. C'est un acte lâche et parfaitement inacceptable pour les républicains et les démocrates que nous sommes tous ici. Et il y a quelques jours c'est le local du PS qui a également subi des dégradations et je remercie aussi les élus de l'opposition pour la condamnation unanime à cette occasion. Je crois que nous ne sommes pas d'accord sur tout mais il y a au moins une chose sur laquelle nous sommes d'accord, c'est sur les principes de la République et sur le respect de la démocratie parce que ce n'est pas du tout la conception que nous avons de la République. Alors j'ai envie de dire, je ne peux pas dire droit dans les yeux parce que ceux qui font cela se cachent dans l'ombre, mais s'ils nous regardent ce soir, qu'ils sachent bien que nous serons tous unis pour combattre ces idioties comme nous serons tous unis pour combattre aussi un certain nombre d'actes d'incivilité qui ont eu lieu cette semaine encore, vous le savez, par exemple avec des débuts d'incendie qui nous préoccupent. J'ai immédiatement été informé bien sûr, j'ai pris contact avec M. le Préfet de Région, Christian DECHARRIERE, et avec Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, Mme DERAIME et je crois qu'un certain nombre de dispositions vont être mises en place, en plus de ce qui existe déjà et nous allons relancer la campagne que nous avons faite avec la Police Nationale pour la distribution de documents, de flyers pour inciter les habitants du centre-ville à fermer les portes qui donnent sur les cours intérieures parce que je crois que c'est nécessaire.

D'autre part vous avez eu un rapport : Mise en place du dispositif «Emplois d'Avenir». Il fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire parce qu'il n'y a pas les cinq jours francs réglementaires mais j'ai souhaité que la Ville de Besançon s'engage dans les meilleurs délais dans ce dispositif, donc pour que ce dossier soit enrôlé à cette séance, je propose qu'il soit déclaré urgent. S'il y avait plus de la moitié des membres de l'assemblée qui soient contre, il ne le serait pas mais je ne pense pas. Est-ce que des personnes sont opposées à cette déclaration d'urgence ? Il n'y a pas d'opposition, en tout cas je n'en vois pas et donc nous signerons dès le 23 de ce mois des contrats d'avenir. Voilà ce que je voulais dire par

rapport à cela. On ne va peut-être pas trop élargir le débat mais je vous donne la parole quand même en vous demandant d'être aussi court que moi.

M. Jean ROSSELOT : Je ne pensais pas intervenir mais je pense que vous pourriez être un peu plus modeste à propos du tramway. J'étais aussi à la rencontre avec les chefs d'entreprise, eux prétendent le contraire. Contrairement au discours que vous avez entendu, j'ai discuté avec le secrétaire général, ça se comprend bien, ils disent que si on avait fait le choix...

M. LE MAIRE : Non, attendez Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : Dans un journal local vous dites que l'opposition ment, moi je vous dis ce que j'ai entendu et ça peut se comprendre ; les entreprises disent qu'avec les travaux en surface qu'exige un BHNS ils auraient eu plus à faire, plutôt que faire appel à des groupes compte tenu des travaux en profondeur qu'on ne sait pas toujours faire localement. Vous savez, au centre de maintenance où j'étais vendredi j'ai regardé, il y avait 20 entreprises, il y en a quand même 10 qui ne sont pas du département et je vous dis que les entreprises disent qu'un BHNS nous aurait fait encore plus travailler premièrement.

Deuxièmement, arrêtons un peu, on ne va pas refaire le débat, je suis d'accord avec vous mais quand on voit le reportage qui a été fait dans un grand magazine mensuel, je serais un peu plus modeste. Quand on voit des agglomérations comme la nôtre, Toulon, Metz qui expliquent que cela va leur coûter deux fois moins cher en couvrant deux fois plus de périmètres... Quand on entend le Président de Toulon dire : «on n'a pas cédé à un jouet à la mode, on veut desservir tous nos publics et pas une partie du Sud de la ville et ça nous coûte quand même deux fois moins cher». On va vous laisser faire parce que c'est parti mais arrêtez quand même de nous bassiner avec un mauvais choix. Besançon a-t-il fait le bon choix ? Non. Alors on ne vous le reproche pas mais arrêtez de vanter ce choix. On ne peut plus vous le reprocher car maintenant ça ne sert à rien mais c'était un mauvais choix et le fait que le coup soit parti n'empêche pas qu'on regarde ce que font les autres et vous n'avez qu'à voir ce reportage, il n'y a aucune interférence et on voit tout.

M. LE MAIRE : Je vais simplement vous dire, Monsieur ROSSELOT, puisque vous avez terminé, que ce que vous dites n'est pas juste. Le débat n'est pas le tramway ce soir mais puisque vous m'y entraînez je vais dire un mot. Le Président de la Fédération, M. JACQUOT, a pendant un quart d'heure dit tout le bien qu'il pensait de ce projet. Vous évoquez les propos du Secrétaire Général, je vais dès demain appeler le Président pour qu'il puisse authentifier ces propos puisque vous venez de dire que le Secrétaire Général de la Fédération des Bâtiments et des Travaux Publics disait qu'il y aurait eu plus de travaux avec un BHNS. Vous ne pouvez pas dire ici publiquement des choses et m'empêcher de les vérifier ! Vous avez donc dit publiquement et c'est même maintenant enregistré que le Secrétaire Général a dit qu'il y aurait plus de travaux avec un BHNS, c'est faux, c'est l'inverse même de ce qu'a dit le Président de la Fédération, vous n'avez qu'à rencontrer des entrepreneurs de travaux publics ils vous diront le contraire.

Quant à Toulon c'est vraiment l'exemple qu'il ne faut pas donner car à Toulon il y a à peu près le même kilométrage que nous, peut-être 2 ou 3 kilomètres de plus et ça coûte 340 M€. J'ai même lu dans la presse locale un sujet, d'ailleurs mal traité je le dis même si je m'attire des représailles dudit quotidien, quand on dit qu'un tramway à Toulon, un BHNS, qui coûte 340 M€ alors qu'il y a autant de kilomètres et qu'on compare avec Châlon-sur-Saône où il y a 4 500 voyageurs par jour alors que nous il y en aura 10 fois plus, 45 000. Metz est totalement différent et je pense que Metz a fait un choix différent parce que la ville est différente ; je m'en suis très longuement entretenu avec le Maire de Metz, Dominique GROS que je connais très bien. Je ne veux pas relancer la polémique sur le tramway. De toute façon celles et ceux qui nous regardent doivent savoir une chose et le comprendront, depuis 11 ans Monsieur ROSSELOT que nous travaillons ensemble, depuis 11 ans vous n'avez jamais trouvé une seule chose de bien dans ce que fait le Maire et Président de cette agglomération. Tout est sujet -Monsieur ROSSELOT je ne vous ai pas interrompu- tout est sujet à critique. Vous critiquez absolument tout ! C'est votre façon de voir l'opposition dans un conseil municipal, c'est votre droit. Moi cela dit j'avance ! Ce que vous dites concernant la Fédération des Travaux Publics je le vérifierai dès demain, si le Secrétaire Général a dit cela il est en opposition avec son Président parce que vous dites que je dis des mensonges alors que moi j'étais là-bas à Micropolis, j'ai entendu ce qu'a dit Jacques PELISSARD, j'ai entendu ce qu'a dit M. JACQUOT. Je

pense que le Secrétaire Général devra démentir faute de quoi il va avoir des difficultés avec son Président, ils ne seront pas d'accord.

Quant à Toulon, contre-exemple total puisque ce sont 340 M€ pour 18 km.

M. Jean ROSSELOT : C'est lamentable.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas lamentable et je ne vous redonne pas la parole, ce n'était pas le sujet de ce soir, je donne la parole à Michel OMOURI.

M. Michel OMOURI : Je vais être concret. Je voudrais vous féliciter et vous remercier pour ce que vous avez dit par rapport aux dégradations des permanences électorales. Il y a quelques jours j'avais envoyé un courrier à la demande de Michel VIENNET sur les dégradations de la permanence de l'UMP, et rebondir aussi sur ce qui s'est passé sur celle du PS. Aujourd'hui j'ai reçu un coup de fil du Secrétaire Départemental de l'UMP qui me fait rappeler qu'encore une fois ce week-end la permanence a subi des dégradations. Donc je demande officiellement à ce que la proposition soit étudiée, à savoir l'installation d'une vidéo-protection sur la place Victor Hugo, place aujourd'hui qui est quand même importante en terme d'identité de Besançon.

Voilà Monsieur le Maire, je vous demande officiellement, vous m'avez répondu mais pas officiellement si oui ou non vous allez le faire, donc je repose cette question.

M. LE MAIRE : D'abord ce qui me préoccupe Monsieur OMOURI c'est de faire en sorte que l'ensemble des Bisontines et des Bisontins soient en sécurité et pas uniquement la permanence de l'UMP, voire même la permanence du PS, ce n'est pas cela qui me préoccupe. Il n'y aura donc pas plus un traitement différent pour la permanence de l'UMP que pour la permanence du PS. Vous savez très bien, puisqu'il me semble me souvenir que vous êtes membre de la commission d'éthique, que les caméras ne peuvent être mises qu'après un accord de la commission départementale de déontologie qui autorise l'implantation de caméras quand il y a un nombre important de faits constatés. Donc je ne pense pas qu'à cet instant précis -ce n'est pas que je ne veuille pas- mais je ne pense pas qu'à cet instant précis la place Victor Hugo soit, même si la permanence et je le déplore à nouveau de l'UMP a été taguée et victime d'incivilité, je ne pense pas que ce soit le lieu le plus «insecure» de Besançon. Vous savez très bien qu'il faut une autorisation et je ne pense pas que nous pourrions le demander, je ne le pense pas. Et quand je dis UMP je dis UMP et PS en même temps. Je suis beaucoup plus motivé pour que nous puissions effectivement assurer des conditions de vie pour l'ensemble des Bisontins ici dans cette ville. Je pense que par exemple suite aux incivilités que nous avons eues encore dans la nuit de samedi à dimanche, si les caméras de vidéo-protection étaient installées dans la Grande Rue, nous aurions peut-être pu repérer un certain nombre de choses. Donc ce n'est pas du tout pour vous répondre négativement parce que c'est l'UMP, ce serait le PS je ferais la même réponse, ça me paraît difficile pour les raisons que je viens de vous indiquer, il faut une autorisation spéciale mais en tout cas on pourra toujours demander.

A cette occasion j'invite d'ailleurs l'assemblée à bien réfléchir sur le fait que nous allons aussi réfléchir comment, dans les années à venir nous allons pouvoir mettre en valeur la place Victor Hugo puisque les travaux de la Maison Victor Hugo avancent, ils seront certainement terminés pour l'été ou dans l'été parce que je crois qu'il y a un petit problème avec un mur, ça devrait prendre un petit peu de retard mais ce sera donc terminé pour cet été et il conviendra, dans le cadre de nos programmes, de faire en sorte que cette place soit améliorée, peut-être que ça sera l'occasion aussi de modifier un certain nombre de choses. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je désigne Lazhar HAKKAR comme secrétaire de séance».

Dont acte.